



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/213  
17 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 21 b) de la liste préliminaire\*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS  
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE  
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti

Rapport du Secrétaire général

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément à la résolution 50/58 F du 12 décembre 1995 consacrée à l'assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti. Il décrit brièvement les progrès réalisés dans l'application de cette résolution à Djibouti.

### II. SITUATION GÉNÉRALE

2. La République de Djibouti occupe une position stratégique dans la corne de l'Afrique, à la jonction de la mer Rouge et de l'océan Indien. Son littoral s'étend sur 370 kilomètres et elle possède des frontières communes avec l'Érythrée au nord, avec l'Éthiopie à l'ouest et au sud, et avec la Somalie au sud-est. Le pays couvre 23 000 kilomètres carrés; il se caractérise par un climat aride, et il ne dispose que d'un potentiel agricole et des ressources en eau extrêmement limités. Les précipitations annuelles moyennes ne dépassent pas 130 millimètres et la production alimentaire est négligeable.

3. D'après le recensement de 1991, le pays compte 520 000 habitants. Avec un taux annuel d'accroissement naturel estimé à 3,1 %, on prévoit un doublement de la population en 22 ans. De plus, la présence de nombreux réfugiés et personnes déplacées venant des pays voisins grève fortement les maigres ressources disponibles. On ne connaît pas le nombre total des réfugiés et des personnes déplacées, mais d'après les estimations, il serait compris entre 100 000

---

\* A/51/50.

et 150 000. Dans leur majorité, les Djiboutiens appartiennent aux ethnies Afar et Issa.

4. La population est majoritairement urbaine et concentrée dans la capitale. Cette forte urbanisation est à l'origine de nombreux problèmes d'ordre économique et social. Dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1994, Djibouti est classé 163e sur les 173 pays étudiés. Selon ce rapport, le taux d'alphabétisation des adultes ne dépasse pas 19 %, tandis que l'espérance de vie à la naissance est une des plus faibles au monde (48 ans). Les femmes jouent un rôle actif dans l'économie et constituent 32,2 % de la main-d'oeuvre. Dans le secteur urbain structuré, elles sont pour la plupart employées de bureau ou agents d'administration, et dans les zones rurales, elles jouent un rôle important dans l'élevage.

5. L'économie djiboutienne est dualiste avec un large secteur non structuré qui s'adresse aux consommateurs à pouvoir d'achat limité, et une économie moderne fondée sur de solides infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui profite à la population à pouvoir d'achat élevé mais qui est tributaire presque totalement des importations.

6. Djibouti bénéficie d'un des régimes économiques les plus libéraux d'Afrique. Sa monnaie est convertible sans restrictions et il n'y a pas de contrôle des mouvements de capitaux.

7. Faute de ressources naturelles, l'économie de Djibouti repose sur le secteur des services, qui représente 70 % environ du produit intérieur brut (PIB), alors que les secteurs agricole et industriel sont très peu développés. Djibouti est relativement favorisé par rapport aux autres pays de la région du fait d'une bonne infrastructure portuaire, de ses banques, de ses moyens de télécommunications et, dans une certaine mesure, des liaisons aériennes et ferroviaire avec l'Éthiopie.

8. L'instabilité politique de la région a entraîné un déclin dans le secteur des biens et des services et l'économie s'est ralentie au cours des dernières années. Comme Djibouti importe tout ce dont il a besoin et exporte très peu, il existe un déficit commercial structurel et le budget général est couvert en partie par l'aide extérieure.

9. Le PIB réel a augmenté de 4 % par an en moyenne au cours de la période 1988-1992, en raison, d'une part, du brusque essor de l'activité portuaire dû à la guerre civile et, d'autre part, du transit massif de l'aide alimentaire destinée aux États de l'arrière-pays (Éthiopie et Somalie). Le conflit armé dans le nord et dans le sud-ouest du pays, qui a brutalement mis un terme à la plupart des projets de développement, et la situation sociale et économique désastreuse de l'Éthiopie et de la Somalie, ont nettement accéléré la détérioration de l'économie djiboutienne.

10. Sur le plan social, les conditions de vie sont très difficiles, caractérisées par la malnutrition imputable aux faibles revenus, une santé précaire favorisant la propagation de maladies telles que la tuberculose et le

sida, l'insuffisance d'équipements scolaires et le manque de qualification professionnelle. Le chômage et le surpeuplement des villes surtout constituent des problèmes critiques, aggravés par l'afflux de réfugiés des pays voisins.

11. Selon les données dont on dispose, plus de 40 % des soins de santé sont dispensés à des étrangers, attirés par la proximité et la qualité des hôpitaux et des dispensaires de Djibouti. À la suite des conflits survenus récemment dans la corne de l'Afrique, des réfugiés (principalement éthiopiens et somaliens) ont grossi les rangs des non-Djiboutiens qui recourent aux services de santé. Les soins sont gratuits tant pour les nationaux que pour les réfugiés et, vu le nombre croissant des bénéficiaires, le système de santé n'est plus en mesure de desservir convenablement toute la population. En outre, les conflits armés dans le nord du pays ont endommagé les infrastructures sanitaires.

12. Le système d'éducation comprend six ans d'enseignement primaire, quatre ans d'enseignement secondaire du premier cycle et trois ans d'enseignement secondaire général.

13. À Djibouti, l'enseignement primaire est assuré par un réseau de 64 écoles publiques et 9 écoles privées. Sur les 33 005 enfants inscrits à l'école primaire en 1994, 29 715 fréquentaient des établissements publics et 3 290 des écoles coraniques ou privées. Le taux d'encadrement dans le primaire est compris entre 34 et 43 dans les zones rurales et atteint environ 46 en ville. Le nombre d'élèves par classe varie de 35 à 81, la moyenne se situant aux alentours de 65. Les établissements surchargés sont parfois contraints d'instituer un système de classes alternées, pratique qui risque de se répandre s'il n'est pas possible d'augmenter les investissements destinés à la construction d'écoles pour satisfaire la demande croissante dans l'enseignement public.

14. La situation de l'emploi est étroitement liée au secteur de l'éducation. Chaque année, plus de 4 000 jeunes qui n'ont pu accéder à l'enseignement secondaire général ou à une quelconque formation technique arrivent sur le marché du travail sans la moindre qualification. Leur nombre devrait augmenter au cours des années à venir, en particulier à Djibouti, la capitale.

15. On estime que plus de 80 % des entreprises relèvent du secteur non structuré ou semi-structuré, entre autres un nombre important de micro-entreprises qui jouent un rôle décisif dans l'économie nationale.

### III. APERÇU DE LA SITUATION PRÉSENTE

16. Les changements qui se sont produits récemment dans la région – notamment la chute de l'ancien régime en Éthiopie, l'indépendance de l'Érythrée et la guerre civile en Somalie – ont atteint Djibouti, agité, lui aussi, ces dernières années par des dissensions entre le Gouvernement et certains groupes d'opposition.

17. La négociation politique entamée peu après les élections présidentielles pluralistes d'avril 1993 a abouti à la signature officielle d'un accord de paix et de réconciliation nationale. Les dispositions essentielles de cet accord confirment la volonté du Gouvernement d'associer le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD), groupe rebelle, et, en réalité, tous les groupes d'opposition au processus de démocratisation.

18. Afin de créer un climat de paix et de stabilité sociale, le Gouvernement a engagé un processus de démobilisation des soldats dont le nombre était passé de quelques milliers à 20 000. Cette opération prendra peut-être un certain temps, car la réinsertion des démobilisés dans la vie civile ne sera pas aisée et les possibilités à cet égard doivent être explorées dans le contexte global des programmes de relèvement et de reconstruction.

19. Pour faciliter ce processus, le Gouvernement se propose d'octroyer une indemnité à chaque soldat démobilisé. Cependant, cette mesure nécessiterait des ressources financières assez importantes qui pourraient ne pas être disponibles, du fait du déficit budgétaire aggravé par l'effort de guerre et par la baisse des recettes du Gouvernement.

20. Le fardeau de l'effort de guerre, combiné à un gonflement de la masse salariale des civils a aggravé encore la situation financière du pays. Confronté à des obligations financières excédant largement ses possibilités, le Gouvernement s'est tourné vers des entreprises publiques dont les disponibilités étaient alors importantes et a puisé abondamment dans leurs réserves, au point de les épuiser. Cette source de financement intérieure est en train de se tarir et, parallèlement, l'aide extérieure, qui avait été importante, connaît maintenant un fléchissement.

21. Selon la Banque mondiale, le déficit budgétaire a atteint en 1993 le chiffre alarmant de 12 % du PIB. En dépit d'une légère amélioration en 1994, il y a lieu de craindre une nouvelle aggravation, en raison de la baisse continue des recettes, fiscales et autres, provoquée par les pressions inflationnistes résultant d'emprunts excessifs auprès des banques. Les recettes continueront de baisser et le remboursement des arriérés (qui devraient s'élever à 25 milliards de francs djiboutiens en 1995) deviendra encore plus difficile. La dégradation de la balance des opérations courantes (10 % du PIB en 1993) aggrave la situation économique générale.

22. La cause profonde des problèmes de Djibouti est d'ordre économique : structurels pour une part, ceux-ci tiennent pour une autre part aux afflux continus de réfugiés venant de pays voisins en proie à la guerre ou à des troubles civils. L'économie fragile du pays peut absorber au maximum 60 % de la population active et la majorité des personnes employées ne gagnent que des salaires de subsistance. Par conséquent, la plupart des Djiboutiens sont pauvres et la pauvreté augmente du fait de la réduction des relations commerciales avec l'Éthiopie et la Somalie.

23. La situation générale du pays se caractérise également par l'exiguïté de la surface de pâturages et le taux de mortalité élevé du bétail. S'il ne pleut pas dans un proche avenir, le niveau des eaux souterraines baissera et il n'y aura plus assez d'eau potable. Étant donné l'afflux croissant d'immigrants et de

réfugiés à Djibouti, les besoins d'eau augmentent. À Djibouti, qui rassemble 65 % de la population totale, les points d'eau de certaines zones côtières ont atteint un degré de salinité élevé, ce qui met en péril les surfaces agropastorales créées il y a quelques années. La sécheresse n'est donc pas seulement le résultat de changements climatiques mais revêt aussi un caractère structurel, en ce qu'elle est aggravée par une surexploitation et une surconsommation des rares ressources en eau. La situation s'est aggravée du fait des conflits internes qui ont entraîné le déplacement des populations rurales, confinées dans des zones reculées sans pâturage pour leur bétail. Ces populations reçoivent maintenant une aide alimentaire de l'armée nationale.

24. Sur le plan social, Djibouti est confronté à une situation sanitaire grave, marquée par une forte morbidité épidémique. Il y a 3 000 nouveaux cas de tuberculose chaque année et le paludisme est en progression. Les maladies sexuellement transmissibles sont également en augmentation, ce qui fait craindre une situation difficile à contrôler. La malnutrition continue d'être un problème de santé publique majeur, en particulier dans le contexte de la crise économique et des difficultés qu'y ajoute la présence des réfugiés et des personnes déplacées. La sécheresse fait peser la menace de la famine sur plus de 100 000 personnes.

#### IV. GRANDS PROBLÈMES

25. Djibouti a subi le contrecoup de la situation critique dans la corne de l'Afrique, de la présence de dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, de conditions climatiques extrêmes et des sécheresses périodiques, des pluies torrentielles et des inondations comme celles qui se sont produites en 1989, et des moyens financiers très limités qui sont disponibles pour exécuter les programmes de reconstruction et de développement.

26. De plus, les combats entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés dans le nord du pays ont provoqué un vaste déplacement de la population civile. Ils ont aussi entraîné le recrutement de 11 500 soldats, qui doivent être maintenant démobilisés et réintégrés dans la vie civile.

27. Le Gouvernement de Djibouti a exprimé sa ferme intention de démobiliser 11 500 soldats. C'est au début de 1994 que s'est fait jour l'idée de démobilisation, lorsque le Gouvernement a annoncé que les problèmes de sécurité étaient maîtrisés dans les régions auparavant touchées par la guerre. Des mesures ont déjà été prises pour préparer la libération de 11 500 soldats enrôlés pendant les deux années de conflit. Cette démobilisation s'applique à la fois à de nouvelles recrues et à des soldats qui ont été enrôlés pendant les hostilités.

28. Le Gouvernement s'est engagé à donner aux soldats démobilisés des indemnités de départ, mais il est très peu probable que la démobilisation puisse s'effectuer sans concours extérieur. Ainsi, étant donné qu'un vaste programme de reconstruction s'impose, l'aide alimentaire incitera les anciens soldats et les personnes déplacées à participer à la remise en état d'infrastructures de base telles que les puits, les groupes sanitaires et les écoles.

29. Djibouti est devenu un pays d'accueil pour les réfugiés. Le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés, combiné au flux ininterrompu d'immigrants clandestins à la recherche d'emplois et d'assistance, est maintenant un sujet de préoccupation majeur pour les autorités.

30. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis concernant le nombre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'immigrants clandestins, le Gouvernement estime que plus de 100 000 personnes ont besoin d'aide dans la seule ville de Djibouti. Il affirme qu'un même nombre de personnes sont victimes de la sécheresse.

31. Djibouti subit des sécheresses périodiques. Les premières pluies de 1994 ont commencé tard dans le sud du pays, tandis qu'il n'a pas plu dans la région nord depuis plus de deux ans. Malgré un taux de précipitation normal en 1995, le niveau des ressources en eau reste bas, ce qui entraîne des migrations de population vers la capitale.

32. Les besoins alimentaires sont couverts principalement par les importations de céréales, qui s'élèvent en moyenne à 60 000 tonnes par an. Les besoins structurels normaux de Djibouti en ce qui concerne l'aide alimentaire avoisinent 18 000 tonnes. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni 4 774 tonnes de marchandises, estimées à 3 011 731 dollars pour venir en aide aux réfugiés somaliens et éthiopiens en provenance de Somalie, mais aussi aux écoliers, aux orphelins, aux malades hospitalisés et aux personnes qui participent au programme "des vivres contre du travail".

33. La situation sanitaire a des répercussions immédiates et durables. L'État fournit des services médicaux non seulement aux nationaux mais aussi à un grand nombre de réfugiés éthiopiens et somaliens qui viennent chercher à Djibouti des soins médicaux gratuits. Ces réfugiés véhiculent des maladies comme la tuberculose. Dans l'immédiat, il faut renforcer les moyens qu'a le pays de faire face aux problèmes de la tuberculose, du paludisme, du sida et de la malnutrition par des campagnes de vaccination et la fourniture des médicaments essentiels, mais, à plus long terme, il faut trouver une solution à l'échelle régionale pour améliorer la situation sanitaire des pays voisins.

34. Le système éducatif djiboutien doit actuellement résoudre les graves problèmes que posent un chômage croissant, une demande accrue des jeunes et un large afflux de réfugiés.

35. Avec un taux d'abandon scolaire très élevé d'environ 10 % par an, pour les deux dernières années d'enseignement primaire, et un taux estimatif de plus de 30 % pour le cycle primaire dans son ensemble, outre le fait que quelque 27 % seulement de ceux qui terminent l'enseignement primaire sont admis dans un établissement d'enseignement secondaire, sont le signe d'une perte déplorable de potentiel. Cette forte déperdition à un stade où la poursuite des études est à la fois souhaitable et utile constitue une occasion manquée de valoriser les ressources humaines nécessaires à l'accroissement de la productivité nationale. Si l'on veut améliorer la qualité globale de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, il faudra s'attaquer aux inefficacités internes du système existant et moderniser les services en tenant compte de la nécessité de doter la nation de programmes éducatifs adaptés à l'évolution de son économie.

36. L'enseignement technique et professionnel à Djibouti commence à partir de l'enseignement secondaire. Quelques étudiants ont des chances limitées et de caractère très spécifique d'acquérir une formation spécialisée. Il faut accorder d'urgence l'attention qu'elle mérite à l'augmentation du chômage national, en particulier chez les jeunes et ceux qui n'ont pas achevé leur scolarité.

37. En raison de la faible capacité institutionnelle du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, aucune politique concrète n'a été élaborée dans ce domaine. L'objectif est de concevoir un système ciblé sur les différentes catégories de chômeurs : personnes sans qualifications, jeunes n'ayant pas achevé leur scolarité, soldats démobilisés, réfugiés et femmes.

#### V. RÔLE DES NATIONS UNIES

38. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies à Djibouti se caractérisent notamment par la collaboration suivie et étroite qu'entretiennent toutes les institutions des Nations Unies présentes dans le pays pour coordonner leurs efforts en vue de faire face au problème économique et social croissant que pose la présence des réfugiés. La situation des réfugiés à Djibouti n'influe pas seulement sur la sécurité générale, mais aussi sur le secteur de la santé. Si les infrastructures sanitaires de Djibouti ne sont pas totalement développées, elles sont toutefois accessibles à la population locale dans son ensemble. L'afflux de réfugiés de pays voisins touchés par la guerre qui bénéficient de ces services a alourdi le fardeau qui pèse sur les structures déjà précaires de la santé publique. Cette situation a également contribué à dégrader l'environnement et les services d'hygiène dans le pays, en particulier dans la capitale, où elle s'est traduite par une épidémie de choléra en juillet 1993.

39. Les institutions des Nations Unies présentes à Djibouti s'occupent sans relâche de ce problème en cherchant à organiser le rapatriement, la distribution de nourriture et l'éducation, à regrouper et réinstaller les réfugiés dans des camps et à réaliser des opérations de nettoyage dans la capitale.

40. Trois mois après l'adoption de la résolution 50/58 F par l'Assemblée générale, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a effectué une visite officielle à Djibouti pour débattre des besoins du pays en matière de reconstruction et de relèvement avec les autorités nationales et la communauté des donateurs.

41. La contribution spéciale annoncée par le PNUD s'est récemment concrétisée en descriptifs de projet ayant fait l'objet d'un accord et représentant une valeur de 428 000 dollars. Le projet cherche à répondre aux besoins de relèvement les plus urgents par des activités pilotes menées dans les trois zones les plus touchées du pays. Il vise également à renforcer la capacité du Comité national de relèvement pour la conception, l'exécution et le contrôle d'un programme de relèvement cohérent et bien articulé en tirant parti des leçons des activités pilotes. Des missions d'évaluation technique communes, réunissant des représentants du Gouvernement, de l'Équipe de gestion des opérations en cas de catastrophe de l'ONU et d'ONG locales et internationales, devaient être envoyées sur le terrain en juin pour définir les actions

prioritaires à partir de consultations approfondies avec la population. Un programme complet devrait être élaboré et présenté aux donateurs pour un financement vers la fin de 1996 ou le début de 1997.

42. L'élément principal du programme d'ajustement structurel est la démobilisation de quelque 12 000 soldats. Le PNUD a fourni une assistance financière pour renforcer la capacité du Comité national de démobilisation d'exécuter le programme établi par la Banque mondiale. En réponse à l'intention du Gouvernement de réactiver le processus des tables rondes lancé en 1995, le PNUD multiplie les consultations avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les principales institutions bilatérales pour obtenir leur concours à l'organisation et au succès de telles réunions. Les premières réactions des divers intervenants laissent prévoir la tenue d'une table ronde au cours du dernier trimestre de 1996.

43. En mars et en avril 1996, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) a mené à bien une opération de rapatriement, qui a permis de ramener de 23 991 à 19 939 le nombre total de réfugiés. Par ailleurs, plus de 200 réfugiés citadins ont été rapatriés, le nombre de réfugiés citadins n'est ainsi plus que d'environ un millier. Une opération similaire avait été conduite entre juillet et octobre 1995 et avait abouti au rapatriement de 15 059 réfugiés urbains en Éthiopie. On prévoit d'envoyer en Éthiopie une mission d'évaluation tripartite (Gouvernement djiboutien/Gouvernement éthiopien/HCR) afin de déterminer le nombre de réfugiés djiboutiens présents en Éthiopie. L'objectif final est de rapatrier environ 18 000 Djiboutiens qui ont fui le territoire au moment de la guerre civile. Au 1er janvier 1996, 4 756 Éthiopiens et 16 000 réfugiés somaliens vivaient dans les trois camps restants. Les conditions de sécurité et le climat politique peu sûrs ont empêché tout rapatriement effectif des réfugiés somaliens.

44. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apporte une assistance financière pour équiper 17 écoles primaires, soit 77 classes, dans quatre districts (Obock, Dikhil, Ali Sabieh et Tadjoura). Cet effort est déployé en coopération avec le Gouvernement français dont la contribution couvre essentiellement la remise en état matérielle de l'infrastructure scolaire (bâtiments, etc). Dans une entreprise commune avec l'Agence italienne de coopération, l'UNICEF a également versé 60 000 dollars pour le renforcement des équipes sanitaires mobiles dans les régions de Yoboki et d'Ali Sabieh et la fourniture de matériel à six dispensaires.

45. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continue son assistance aux écoles, aux hôpitaux et aux orphelinats. La fourniture de repas scolaires a fait considérablement augmenter le taux d'inscription dans les zones rurales. Au cours des trois dernières années, plus de 4 000 enfants scolarisés, dont 37 % de filles, ont participé à ce projet. De même, l'aide alimentaire au secteur sanitaire pousse les malades non hospitalisés à se rendre dans des centres pour suivre un traitement continu contre la tuberculose et permet des économies budgétaires en fournissant des repas hospitaliers aux malades hospitalisés. À ce jour, plus de 3 000 personnes, dans tout le pays, bénéficient du programme d'assistance alimentaire. L'aide alimentaire fournie dans le cadre du système "des vivres contre du travail" a touché environ 2 000 personnes, dont un quart sont des femmes, dans les zones urbaines et rurales, et a contribué à

l'amélioration de l'infrastructure rurale, au reboisement et à d'autres activités visant à améliorer l'autosuffisance des populations rurales. Le PAM coopère actuellement avec des représentants des donateurs à Djibouti dans le cadre d'une opération d'urgence liée à la sécheresse, consistant à apporter une aide alimentaire à 50 000 nomades dont les troupeaux ont été décimés par une sécheresse prolongée et par des maladies, et qui essuient de ce fait de grosses pertes.

46. Du souci d'envisager, au-delà de l'urgence, un développement à long terme, est née l'idée de projets "des vivres contre du travail". Le raisonnement est le suivant : ces projets offrent un complément de nourriture à des gens dont les revenus sont trop faibles pour qu'ils aient accès à une alimentation suffisante pour mener une vie saine et productive; la nourriture fournie peut par ailleurs devenir un substantiel complément de revenus. Dans cette perspective, on a entrepris à Djibouti de faire exécuter de vastes travaux d'infrastructure à des ménages démunis, la nourriture fournie constituant l'attrait majeur. Ces projets polyvalents "des vivres contre du travail" ont pour objectif d'accélérer l'équipement rural, le reboisement, par une action de formation, et l'accès à l'autosuffisance des populations rurales. Comme indiqué plus haut, l'aide alimentaire dans le cadre du programme "des vivres contre du travail" a offert, des chances à près de 2 000 bénéficiaires ruraux et citadins, dont un quart étaient des femmes.

47. Le PNUD a fait oeuvre particulièrement efficace en définissant le nouveau rôle du secteur privé, maintenant considéré par le Gouvernement et l'ensemble des donateurs comme l'un des principaux moteurs du développement économique et social. En 1993, le PNUD a exercé une influence déterminante à cet égard en incitant le pays à procéder à une réforme institutionnelle et à une restructuration du secteur privé par le remaniement du code djiboutien du commerce, qui englobe la fiscalité, le code de l'investissement, la législation du travail et la promotion des investissements. À cette fin, 500 000 dollars ont été versés.

48. La protection de l'environnement a constitué également un important aspect du programme du PNUD. Un séminaire national sur la gestion des catastrophes a eu lieu en octobre 1993, suivi en décembre de la même année d'un autre sur le développement durable et la gestion de l'environnement. Tous deux ont aidé à définir les besoins nationaux et à mettre au point une stratégie pour l'élaboration d'une nouvelle législation. Le PNUD examine actuellement une proposition de projet, d'une valeur de 350 000 dollars, dont l'objectif est de renforcer les capacités nationales de gestion de l'environnement et d'établir un plan d'action national pour l'environnement.

49. Le Gouvernement djiboutien continue d'être vivement préoccupé par la présence dans le pays des réfugiés, personnes déplacées et immigrants en situation irrégulière, victimes de l'instabilité de la pauvreté et des graves sécheresses qui ont sévi dans la sous-région ces dernières années, présence qui grève les modestes ressources disponibles et sollicite outre mesure les infrastructures économiques et sociales. Les autorités estiment à 120 000 le nombre de ces personnes.

50. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont spartiates et il n'y a aucune perspective de création d'activités productrices de revenus. Les quatre camps sont situés dans des zones à peine accessibles, près des frontières éthiopiennes et somaliennes. Ils sont gérés par l'ONARS. C'est le PAM qui fournit l'aide alimentaire, les aspects médical et nutritionnel sont couverts par l'Association of Medical Doctors for Asia et l'éducation est prise en charge par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour environ 1 500 enfants réfugiés qui fréquentent les écoles des camps. L'Église protestante évangélique de Djibouti fournit une assistance sociale limitée aux réfugiés citadins de la ville de Djibouti. Outre le rôle qu'elle tient en assurant la protection internationale des réfugiés, la délégation du HCR à Djibouti finance et assure la supervision et le contrôle d'ensemble du programme d'assistance. Le budget initial pour 1995 est d'environ 1,5 million de dollars sans compter un montant qui représente environ 4 millions de dollars fournis par le PAM au titre de l'aide alimentaire.

51. Le PNUD et le PAM sont très engagés dans la lutte contre le sida à Djibouti. En 1993, ils ont contribué à la création d'un service de conseils qui devrait concourir à limiter l'impact de l'épidémie grâce à une éducation de la population, une sensibilisation du public et des programmes d'information. Le service a été créé dans le cadre du Comité national pour la lutte contre le sida, auquel le PNUD a également prêté son concours par la formation qu'il a assurée à ses membres. En outre, la Division des ressources spéciales du programme/sida du PNUD évalue actuellement un projet de proposition élaboré par les membres du Comité national. En mai 1995, le PNUD et le Gouvernement ont signé un descriptif de projet dans lequel un montant de 89 000 dollars des États-Unis a été engagé (provenant des ressources de pays du PNUD) pour combattre la pandémie. Dans le cadre du programme commun de lutte contre le sida coparrainé par l'ONU, le Coordonnateur résident a créé un groupe thématique composé de tous les organismes compétents des Nations Unies.

52. La principale préoccupation du Gouvernement en ce qui concerne le secteur sanitaire est de créer un système de santé accessible à tous. À cette fin, un effort a été fait pour mettre en place un système de soins de santé primaires, créer des centres sanitaires ruraux et former des personnels de santé.

53. Un projet sera mis en oeuvre en étroite coopération avec l'OMS pour prévenir les contaminations par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le sida en sensibilisant le public grâce à l'action d'agents sanitaires communautaires dans des groupes à haut risque.

## VI. CONCLUSIONS

54. Les difficultés et problèmes de Djibouti sont essentiellement liés aux conflits qui agitent la corne de l'Afrique, créant de vastes déplacements de population et réduisant les recettes publiques du fait de l'effondrement du commerce et des services. En outre, les crises actuelles (sécheresses, inondations, épidémies) combinées à la destruction à grande échelle, par la guerre, du cheptel, des points d'eau et des installations sanitaires et éducatives, ont considérablement augmenté les besoins de secours et d'aide humanitaire de Djibouti.

55. Grâce à un important programme de rapatriement en Éthiopie et à l'adoption d'une politique plus stricte, les flux de réfugiés, personnes déplacées et immigrants clandestins ont quelque peu diminué. Néanmoins, le problème des populations déplacées par la guerre civile (1991-1993) continue de se poser et il convient de lui apporter une solution appropriée au moyen de mesures concrètes telles que le relèvement des zones touchées et l'adoption de programmes de réintégration des rapatriés. Quant aux réfugiés qui se trouvent encore à Djibouti (d'origine somalienne pour la plupart), le HCR continuera de s'efforcer, en collaboration avec tous les intéressés, de trouver des solutions durables à leur situation tragique.

56. À cet égard, la solution durable la plus réaliste consisterait à conclure des accords politiques régionaux qui permettraient à ces immigrants de rentrer dans leur pays et maintiendraient dans leurs lieux d'origine les nouveaux arrivants éventuels. Cette action à long terme supposerait l'adhésion politique expresse des États intéressés et pourrait être facilitée par les organismes des Nations Unies, en étroite coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, sise à Djibouti.

57. Il est également urgent d'apporter un appui financier au programme de démobilisation mis en place par le Gouvernement, afin de remédier aux difficultés financières occasionnées par la démobilisation de milliers de militaires. Cette dernière représente un grave problème qu'il faut régler dans le contexte plus large du relèvement et du développement et est une condition indispensable au rétablissement de la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale. En effet, elle aidera les personnes déplacées à l'intérieur du pays à reprendre confiance et les encouragera à rentrer chez elles. Elle allégera en outre le lourd fardeau financier pesant sur le budget national.

58. Il faut de toute urgence reconstruire et remettre en état les infrastructures sociales endommagées ou détruites (écoles, dispensaires, alimentation en eau) dans toutes les régions qui ont été touchées par les troubles civils. Il sera fait appel à l'aide extérieure pour fournir l'appui financier nécessaire, ainsi que les équipements et le matériel requis pour la phase de reconstruction.

59. Pour engager ce processus de relèvement, les autorités devront s'efforcer d'encourager les populations déplacées à rentrer dans les villes et les villages qu'ils ont quittés, avant de s'employer sérieusement à rétablir les services publics. De la sorte, lorsqu'il s'agira de faire fonctionner et d'entretenir les services à l'échelon local, la communauté, qui aura participé à la remise en état des installations, éprouvera un sentiment de fierté et de responsabilité.

60. Le Gouvernement doit faire face à de graves difficultés financières résultant des troubles civils qui ont déchiré le pays ces deux dernières années. On estime qu'il faudrait d'urgence 30 millions de dollars au moins pour atténuer l'impact socio-économique de la guerre. Pour améliorer la situation financière, le Gouvernement a entrepris de démobiliser quelque 12 000 soldats. Toutefois, étant donné que cette opération prendra plusieurs années, il convient de prévoir une aide budgétaire à court terme et une assistance à la réinsertion économique et sociale des démobilisés.

61. Le nombre important d'élèves qui ont abandonné l'école primaire – et qui ne sont pas suffisamment qualifiés pour entrer sur un marché du travail relativement fermé –, ainsi que le nombre croissant de jeunes analphabètes, donnent à penser qu'il s'agit là d'un problème méritant d'être abordé sérieusement. L'objectif doit être de réformer le système d'enseignement afin de le rendre moins coûteux, plus accessible et mieux adapté aux besoins du pays. Si l'on n'investit pas davantage dans l'éducation et la formation des Djiboutiens, les problèmes de mise en valeur des ressources humaines auxquels se heurte actuellement l'économie nationale, fragile et en déclin, seront difficiles à résoudre, à la fois à court et à long terme.

62. Afin de mieux comprendre la situation d'urgence, il importe d'évaluer séparément les besoins à court terme des différents groupes de population (réfugiés, immigrants clandestins, personnes déplacées à l'intérieur du pays et soldats démobilisés).

63. Il serait utile d'entreprendre une étude complète en vue d'évaluer avec précision les dégâts et déterminer les caractéristiques techniques du matériel nécessaire, mais des rapports établis par les autorités indiquent que plusieurs écoles et dispensaires dans les districts d'Obock et de Tadjoura appellent une intervention immédiate.

64. Grâce à une action bien coordonnée des autorités locales et la participation active des rapatriés – y compris les soldats démobilisés – on pourrait obtenir l'appui technique et financier nécessaire pour mener à bien ces opérations avec rapidité et efficacité. On pourrait ainsi lancer ou relancer plusieurs projets dans les secteurs suivants : entretien des infrastructures urbaines de base, construction et entretien du réseau routier, boisement et reboisement, entretien des points d'eau, construction de puits. Ces mesures permettraient en outre de faire régresser le chômage en créant des emplois. On pourrait inciter les anciens soldats et les rapatriés à participer à ces activités de relèvement en leur apportant en échange une aide alimentaire. Le Gouvernement s'est lui-même déclaré favorable à la formule "de l'argent et des vivres contre du travail" de préférence à la distribution gratuite de denrées alimentaires.

65. Un tel programme de relèvement exigera une présence internationale dans les zones concernées, en vue d'apporter l'appui technique nécessaire et surtout de donner à la population un sentiment de confiance et de sécurité. Dans ce contexte, le PNUD pourrait jouer le rôle d'organe de coordination d'une opération conjointe de tous les organismes des Nations Unies, y compris le programme des Volontaires des Nations Unies, chacun apportant sa contribution dans le domaine qui relève de sa compétence et participant aux projets de relèvement et de reconstruction exécutés au niveau local. Il conviendrait d'adopter une stratégie d'action échelonnée, adaptée au rythme du retour des populations déplacées et du processus de démobilisation. Le programme de relèvement actuellement exécuté avec l'assistance du PNUD devrait contribuer au rétablissement de la paix et la stabilité et avoir des répercussions positives sur les conditions de vie de la population.

66. Parallèlement au programme de relèvement et dès que la plupart des personnes déplacées auront été rapatriées, des projets de reconstruction à forte

intensité de main-d'oeuvre seront lancés à la fois pour les infrastructures socio-économiques publiques et pour les biens privés (logements, exploitations agricoles, magasins, etc.).

67. Les projets en question pourraient être exécutés par de petites entreprises privées, avec une participation active des communautés. Il sera nécessaire de prendre des mesures visant à appuyer la création de micro-entreprises dans toutes les branches d'activité (commerce, agriculture, pêche, services, artisanat), en privilégiant le recours à des techniques adaptées aux conditions locales, ainsi que l'utilisation du crédit et d'autres mécanismes de financement (par exemple, les fonds de garantie). Les organismes des Nations Unies présents à Djibouti s'efforcent constamment d'apporter des solutions en menant des activités de rapatriement, de distribution de vivres et d'éducation, en entreprenant des efforts de regroupement visant à réinstaller les réfugiés dans des camps et en effectuant des opérations de nettoyage dans la capitale.

68. Le Secrétaire général demeure profondément résolu à appliquer les dispositions de la résolution 50/58 F de l'Assemblée générale. Il engage la communauté internationale à prêter un concours financier grâce auquel il pourra fournir l'assistance nécessaire à la réalisation des programmes socio-économiques qu'il faut mener d'urgence pour la reconstruction et le développement de Djibouti.

-----